

Objet: Rue de la Grève-Gilmour

Bonjour,
voici la réponse de la Ville de Lévis pour donner suite à une question posée lors de la séance du 19 septembre dernier:

Question:

Est-ce que l'accès de mise à l'eau marée haute et marée basse (située à côté du quai des vagues) sera accessible au public?

Réponse de la Ville de Lévis:

Les accès de mise à l'eau sont réalisables seulement aux fins municipales, commerciales, industrielles, publiques ou d'accès publics. Comme le terrain est privé, l'aspect public de cet accès est restreint aux résidents de la rue Grève-Gilmour. Les autres utilisateurs sont dirigés à la rampe de mise à l'eau publique de la Grève Joliette, située à proximité.

Salutations,

François Delaître, biologiste, M. Env.

Coordonnateur - projets d'aménagement de cours d'eau et de plans d'eau
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone: (418) 521-3933, poste 4365
Télécopieur: (418) 644-8222
Courriel: francois.delaitre@mddelcc.gouv.qc.ca
Site internet: www.mddelcc.gouv.qc.ca